



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LENTILLY CONTRE LA REDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal de Lentilly tient à manifester son inquiétude et son opposition face à la réduction des horaires d'ouverture de la poste.

La Direction Régionale Réseau et Banque de la Poste a en effet décidé de manière **UNILATERALE** de supprimer l'ouverture du bureau de poste les après-midis.

Elle justifie cette démarche en prétendant que ces modifications entrent dans le cadre de l'évolution des modes de consommation des citoyens avec notamment le développement de l'économie numérique.

Or, le Conseil Municipal souhaite rappeler qu'un bureau de poste répond avant tout à **une mission de service public.**

Il revêt une importance évidente pour les lentillois dont la population ne cesse d'augmenter et notamment les habitants les plus âgés ou ceux victimes de ce que l'on a coutume d'appeler la « fracture numérique ».

Le Conseil Municipal de Lentilly demande donc à la Direction Régionale Réseau et Banque de la Poste de revenir sur cette décision de fermeture partielle qui va à l'encontre de l'essence même de service public et du rôle de proximité que se doit de jouer cet organisme.

Les Elus du Conseil Municipal de Lentilly